

Strasbourg, le 25.10.2016
COM(2016) 686 final

ANNEXES 1 to 2

ANNEXES

à la

Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL

**concernant les mécanismes de règlement des différends en matière de double imposition
dans l'Union européenne**

{SWD(2016) 343 final}
{SWD(2016) 344 final}

ANNEXES

à la

Proposition de DIRECTIVE DU CONSEIL

concernant les mécanismes de règlement des différends en matière de double imposition dans l'Union européenne

ANNEXE I

Belgien / Belgique

impôt des personnes physiques/personenbelasting,
impôt des personnes morales/rechtspersonenbelasting,
impôt des non-résidents/belasting der niet-verblijfhouders
impôt des sociétés/vennootschapsbelasting

България

данък върху доходите на физическите лица
корпоративен данък

Česká republika

Daň z příjmů fyzických osob
Daň z příjmů právnických osob

Danmark

selskabsskat
indkomstskat til staten
kommunale indkomstskat
amtskommunal indkomstskat
saerlig indkomstskat
selskabsskat

Deutschland

Einkommensteuer
Körperschaftsteuer

Eesti

Tulumaks

Éire/Ireland

Income Tax
Corporation Tax

Ελλάδα

Φόρος εισοδήματος φυσικών προσώπων

Φόρος εισοδήματος νομικών προσώπων (κερδοσκοπικού χαρακτήρα)

España

Impuesto sobre la renta de las personas físicas

Impuesto sobre sociedades

France

Impôt sur le revenu

Impôt sur les sociétés

Republika Hrvatska

Porez na dohodak

Porez na dobit

Italia

Imposta sul reddito delle persone fisiche

Imposta sul reddito delle società

Κύπρος

Έκτακτη Εισφορά για την Άμυνα της Δημοκρατίας

Φόρος Εισοδήματος

Latvija

iedzīvotāju ienākuma nodoklis

uzņēmumu ienākuma nodoklis

Lietuva

Gyventojų pajamų mokestis

Pelno mokestis

Luxembourg

impôt sur le revenu des personnes physiques

impôt sur le revenu des collectivités

Magyarország

személyi jövedelemadó

Társasági adó

Malta

Taxxa fuq l-income

Nederland

inkomstenbelasting

vennootschapsbelasting

Österreich

Einkommensteuer

Körperschaftsteuer

Polska

Podatek dochodowy od osób fizycznych

Podatek dochodowy od osób prawnych

Portugal

imposto sobre o rendimento das pessoas singulares

imposto sobre o rendimento das pessoas colectivas

România

impozitul pe venit

impozit pe profit

Slovenija

Dohodnina

Davek od dobička pravnih oseb

Slovensko

Daň z príjmov fyzických osôb

Daň z príjmov právnických osôb

Suomi/Finland

valtion tuloverot/de statliga inkomstskatterna

yhteisöjen tulovero/inkomstskatten för samfund

Sverige

statlig inkomstskatt

United Kingdom

Income Tax

Corporation Tax

ANNEXE II

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE OU DE LA COMMISSION DE REGLEMENT ALTERNATIF DES DIFFERENDS

1. INFORMATIONS GENERALES

Noms des parties:

État membre de résidence ou d'établissement:

Adresse complète et coordonnées d'une personne de contact pour les parties (y compris numéro de téléphone et adresse électronique):

Noms et coordonnées des avocats des parties:

2. COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE OU DE LA COMMISSION DE REGLEMENT ALTERNATIF DES DIFFERENDS;

2.1. Forme:

Commission consultative

Commission de règlement alternatif des différends, veuillez préciser (conciliation, médiation, etc.): _____

Nombre de membres:

– Président

– ___ personnalités indépendantes (nombre pair)

– ___ représentants des autorités compétentes (4 maximum, à savoir 2 représentants de chaque autorité compétente, nombre qui peut être ramené à 2)

2.2. Informations sur les membres avec leurs coordonnées (y compris nom d'une personne de contact, adresse postale complète, adresse électronique et numéro de téléphone; les CV et les références des personnalités indépendantes sont joints aux présentes règles. Des références spécifiques en matière d'indépendance et d'expertise doivent être incluses dans ces CV joints):

Président:

Nationalité: _____ Lieu de résidence: _____

Personnalité indépendante (désignée par ___):

Nationalité: _____ Lieu de résidence: _____

Personnalité indépendante (désignée par ___):

Nationalité: _____ *Lieu de résidence:* _____

Autorités compétentes (représentant désigné pour__)

Autorités compétentes (représentant désigné pour__)

Autorités compétentes (représentant désigné pour__)

Autorités compétentes (représentant désigné pour__)

3. DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DU CAS

Description de l'objet du différend:

Période(s) fiscale(s):

Catégories sectorielles/industrielles:

Références juridiques (législation et convention concernées — pratiques internationales):

Dispositions de droit national (*les articles correspondants sont mentionnés en détail — les dispositions peuvent être jointes en intégralité*)

Convention de double imposition (*les articles correspondants sont mentionnés en détail — les dispositions peuvent être jointes en intégralité*)

Veillez indiquer si:

- une convention a été signée en matière de double imposition entre les deux [ou plus] États membres (date de signature: _____)

Et, au cas où aucune convention prévenant la double imposition n'est en vigueur:

- Modèle de convention fiscale de l'OCDE (date: _____)
- Toute autre référence approuvée par les autorités compétentes:

Calcul estimé de la double imposition litigieuse (*Montant total et détail par exercice fiscal sur l'impôt en principal, les intérêts et pénalités, les taux d'imposition applicables et l'assiette imposable correspondante*)

<p>Observations du contribuable sur les informations susmentionnées: <i>(Le contribuable peut insérer ci-après ses observations dans le cadre de la procédure)</i></p> <p>Description de l'objet du différend:</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
--

4. MANDAT APPROUVE PAR LES AUTORITES COMPETENTES

Description des questions juridiques sujettes à interprétation dans le cas de double imposition litigieuse:

Description des circonstances de fait à prendre en considération et des éléments factuels sur lesquels les autorités compétentes ont besoin d'éclaircissements et/ou de l'interprétation de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends:

Questions que la commission consultative ou la commission de règlement alternatif des différends doivent traiter dans leur avis:

5. DELAI ET CALENDRIER DU PROCESSUS DE DECISION

Date prévue pour l'avis définitif:

Calendrier prévu pour les observations écrites présentées par les parties:

Calendrier prévu pour les observations consécutives ou simultanées (le cas échéant):

Calendrier prévu pour la présentation des positions complémentaires des autorités compétentes (le cas échéant):

Délais de présentation des documents probants devant être présentés par les parties; conséquences d'une présentation tardive (le cas échéant):

Calendrier prévu pour la présentation, par les personnalités indépendantes et les représentants des autorités compétentes respectivement, de leurs avis (le cas échéant):

Dates prévues des auditions (le cas échéant) et lieu des auditions (le cas échéant):

6. TYPE DE PROCEDURE DE REGLEMENT

«Avis indépendant»

«Dernière offre finale»

Autre, veuillez préciser: _____

7. FRAIS

Informations détaillées sur les frais (nature, montants escomptés) devant être répartis à parts égales entre les États membres:

Y compris, le cas échéant:

- rémunération des personnalités indépendantes _____
- autres frais et indemnités journalières exposés par les personnalités indépendantes _____
- frais de traduction _____
- frais d'interprétation _____
- autres frais administratifs (y compris frais de secrétariat)

–

- Autres informations et dispositions relatives aux frais (*à préciser*):

8. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

[NB: les mentions en caractères gras dans cette partie doivent être obligatoirement complétées]

Lieu de réunion de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends: _____

Possibilité de réunions en dehors du lieu de réunion de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends:

Services administratifs susceptibles d'être nécessaires pour que la commission consultative ou la commission de règlement alternatif des différends puisse exercer ses fonctions:

Langue de travail commune pour la procédure de règlement des différends:

Traduction éventuellement nécessaire des documents (en totalité ou en partie):

Interprétation éventuellement nécessaire des présentations orales:

Mode de transmission des communications écrites entre les parties (y compris modes de transmission des documents par courrier électronique, communication orale, *téléconférence webex*, outils informatiques spécifiques, etc.):

Détails pratiques concernant les observations écrites et les éléments de preuve (p. ex. mode de transmission, copies, numérotation, références):

Mode de transmission des communications écrites entre les parties (y compris modes de transmission des documents):

Modalités d'échange des observations écrites: _____

Modalités des demandes d'information de la commission consultative ou de la commission de règlement alternatif des différends et des réponses ultérieures du contribuable et des autorités compétentes: _____

Détails pratiques concernant les observations écrites et les éléments de preuve (p. ex. mode de transmission, copies, numérotation, références):

Présentation de documents probants par les parties ou non: _____

Experts (conditions de présentation d'une position orale et écrite):

Les affirmations relatives à l'origine et à la réception des documents ainsi qu'à la conformité des photocopies devraient-elles être considérées comme exactes:

Les documents probants volumineux et compliqués devraient-ils être présentés sous forme de résumé, de tableaux, de graphiques, d'extraits ou d'échantillons:

Décision d'organiser ou non des auditions (nombre d'auditions, le cas échéant):

Organiser les auditions sur une seule période ou sur des périodes distinctes: _____

Fixer ou non une limite à la durée totale dont chaque partie disposera pour présenter ses observations orales et interroger les témoins: ____

Ordre dans lequel les parties présentent leurs arguments et moyens de preuve:

Durée des auditions:

Modalités d'enregistrement des auditions: _____

Exigences éventuelles concernant la présentation ou la formulation de leur position par les personnalités indépendantes et les autorités compétentes:

Exigences éventuelles concernant la présentation ou la formulation de l'avis écrit:

Autre (à préciser, notamment autres conditions susceptibles d'être applicables en matière de procédure, de preuve et de logistique):

9. AUTRES

[À compléter]:

Date:

Signature par les représentants des autorités compétentes des États membres:
